



## Ordonnance de télécom CRTC 2010-154

Ottawa, le 15 mars 2010

Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

<b>Requérante</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>
Bell Aliant communications régionales, société en commandite	363	le 15 janvier 2010
	363A	le 22 janvier 2010
	363B	le 12 février 2010
	(Aliant Telecom)	
Bell Aliant communications régionales, société en commandite	366	le 28 janvier 2010
	366A	le 9 février 2010
	(Aliant Telecom)	

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>.*